

Commune
de
St Martin de Pallières

Conseillers en Exercice : 10
Présents : 10
Votants : 11
Mr Pinatel a donné procuration
à Mr de Boisgelin

L'an deux mille seize, le 07 octobre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 30 septembre 2016.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel

Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Pégliion Bernard,

Etait excusé : Monsieur Pinatel Stéphane (procuration à Monsieur de Boisgelin)

Secrétaire de séance : Pégliion Bernard

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le compte rendu du Conseil du 23 juin 2016 est approuvé.

MARCHE DE TRAVAUX

1. Pour l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques le long du RD/Quartier Mandine, la consultation a pris du retard. En effet, les services gestionnaires de la route départementale (le service route du Conseil Départemental 83) ont émis des réserves sur la largeur de la route et ont demandé la création de « refuges » ainsi que d'un pluvial. Le projet a donc dû être modifié : les « refuges » seront créées mais la route ne sera pas élargi, un pluvial sera réalisé.

La création de « refuges » et du pluvial engendrent un surcoût ; le taux de subvention pour cette opération est d'environ 60 %, lesquels seront complétés par les fonds de concours de la Communauté de Communes Provence Verdon.

Les travaux pourraient commencer au début de l'année 2017.

BUDGET

1 Lors du précédent conseil, il avait été décidé de consigner la somme équivalent au reste à payer au SDIS pour l'année 2016, dans l'attente du jugement du TA. Une délibération a été prise en ce sens. Toutefois, s'agissant d'une opération d'ordre pour un montant de 2 700.00 €, rien n'avait initialement prévu au budget, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Article/Chapitre :	Désignation :	Section :	Sens :	Montant :
15112 / 040	Provisions pour litiges	Investissement	Dépenses	2 700.00 €
15112 / 040	Provisions pour litiges	Investissement	Recettes	2 700.00 €
6815 / 042	Dot aux provisions pour risques	Fonctionnement	Dépenses	2 700.00 €
7688 / 042	Autres	Fonctionnement	Recettes	2 700.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 La Délégation de Service Public entre la commune et Madame la Gérante du Cercle du Progrès arrive à échéance au 31 mai 2017. La procédure pour le choix du mode de gestion et du gestionnaire doit commencer dans les prochaines semaines. Les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres sont : Messieurs Breton, Crespi, Kinziger. Ils devront se réunir afin de préparer et mettre en place la procédure.

3 En début d'année 2016, le Conseil avait décidé de la vente de la parcelle H 363 au lotissement la ferrage, d'une superficie de : 1 250.00 m². Le prix de vente en est fixé à 90 000.00 € à l'unanimité. Trois candidats se sont positionnés pour son acquisition. Il s'agit de : Madame et Monsieur Lardeux, Madame Magali Maurel, Madame et Monsieur Sébastien Chamboeuf. Après un vote, le Conseil décide à la majorité de céder la parcelle H 363 au prix de 90 000.00 € à Madame et Monsieur Chamboeuf.

4 A la suite de l'approbation du PLU en février 2013, de la promulgation de la loi ALUR en mars 2014 avec ses modifications successives, et l'approbation en juillet 2015 par le Conseil Municipal de l'AVAP, il sera nécessaire de procéder à la révision du PLU. Une demande de subvention a déjà été déposée auprès de l'Etat pour de la Dotation Générale de Décentralisation, ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire, auprès de Monsieur le Député Oliver Audibert Troin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 Deux associations ont déposé des demandes de subvention. D'une part, la MAM des Pallières qui avait sollicité la commune en juin 2016 et qui a complété sa demande. Le Conseil décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 250.00 € au titre de « l'aide au démarrage ».

La SPA, refuge de Flayosc, a également sollicité la commune. Le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention, acquittant déjà 246.10 € d'adhésion auprès de la SPA nationale, au titre de l'année 2016.

INTERCOMMUNALITE

1 Monsieur le Maire donne lecture de la notification de la Communauté de Communes concernant la modification des statuts approuvant les compétences obligatoires suivantes :

Aménagement de l'espace, SCOT, PLUI (sauf opposition des communes), documents d'urbanisme, carte communale ;
Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion touristique dont les offices de tourisme
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Collecte et traitement des déchets

Et les compétences optionnelles suivantes :

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
Politique du logement et du cadre de vie

Création, gestion des Maisons de Services Au Public

Ainsi que les compétences facultatives proposées au 1^{er} janvier 2017 :

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Argens.

Participation au SDIS

Le Conseil approuve les nouveaux statuts à l'unanimité.

2 Monsieur le Maire donne lecture de la notification de la Communauté de Communes concernant l'adhésion de la CCPV au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon. Cette adhésion permettra la prise en compte de la commune de Montmeyan, incluse dans le territoire communautaire, et faisant partie du bassin versant du Verdon. Le Conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

3 Monsieur le Maire fait part d'une motion de défense de la ruralité transmise par Monsieur le Député Olivier Audibert Troin. En effet, le fond de soutien à l'investissement local a été attribué en grande partie aux grandes agglomérations telles que Marseille, Toulon, et Nice. Devant cette injustice, le Député demande aux communes rurales de soutenir la motion prise pour une attribution plus équitable des subventions. Le conseil approuve à l'unanimité.

4 La SPL « ID83 » a fait parvenir son rapport d'activités 2015. Il est approuvé par le Conseil.

5 Une information concernant le SIVED (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du Centre Ouest Var). Ce Syndicat a la compétence pour les déchets ménagers et assimilés pour toutes ses communes adhérentes. Le Syndicat Mixte de la Zone du Verdon va adhérer au SIVED pour la compétence traitement des déchets mais gardera la compétence collecte.

6 Le Syndicat Mixte d'Électrification (SYMIELECVAR) demande à la commune de délibérer pour le transfert des ouvrages de moyenne et basse tensions, et les postes de transformation d'électricité. Ce conseil approuve ce transfert (simple écriture comptable) à l'unanimité.

TRAVAUX ET ENTRETIENS DIVERS

1 Un entrepreneur de TP a été consulté et s'est rendu sur place pour la création éventuelle de places de parkings au Quartier Ravéou. Il a souhaité ne pas faire de propositions, compte tenu des risques, du coût et du peu de places disponibles. D'autres entrepreneurs seront contactés.

2 Monsieur le Directeur de l'École demande l'élagage du chêne qui se trouve sur le parking du haut à l'école. Le conseil remet sa décision.

3 Les menuiseries extérieures du Cercle du Progrès doivent être repeintes. Monsieur l' adjoint, André Crespi suivra ces travaux.

4 Au jeu de boules du Jardin St Bernard, il sera nécessaire de prévoir le changement des poutres qui sont au sol, afin d'éviter que les boules ne tombent sur la route départementale.

PERSONNEL

1 Un point est fait sur les différentes formations suivies par les agents communaux.

Deux journées de formation « Sauveteurs Secouristes de Travail » seront organisées sur St Martin les 20 et 21 octobre prochains. Cette formation sera suivie par 3 agents de la commune ainsi que 2 agents d'Esparron, 4 du SIVU et 3 d'Artigues. Elle est gratuite, et se passant à St Martin, aucun frais de déplacement n'est à prévoir.

2 Par ailleurs, la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, et engagement professionnel) doit s'effectuer en 2016 pour la filière administrative, et en 2017 pour la filière technique. Pour ce qui concerne la filière police, le RIFSEEP n'est pas applicable du fait de l'absence de parité entre les agents de l'état et de la fonction publique territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

1 Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du Conseil du rendu du jugement qui l'opposait en tant que 1^{er} magistrat de la commune à Monsieur Borzellino.

Lequel avait proféré, devant témoins, des menaces de morts à l'encontre de Monsieur le Maire dans son bureau en mairie de St Martin.

Le Tribunal a relaxé Monsieur Borzellino.

Le Conseil Municipal s'étonne à l'unanimité de cette décision injuste.

2 Au cours de l'été 2016, des dysfonctionnements ont été relevés sur la gestion du prêt du matériel communal (tables, bancs, chaises). Le conseil devra travailler sur de nouvelles modalités de prêts, plus sécurisantes pour le matériel.

3 La commune bénéficiera en 2017, du recensement annuel de la population. Le recensement s'effectuera du 19 janvier au 18 février.

4 Les « footballeurs de St Martin » sollicitent la confection de maillots à l'effigie conjointe de la mairie et du Cercle du Progrès. Il sera nécessaire de se renseigner sur les modalités de confection et d'achats.

5 Plusieurs personnes se sont plaintes d'odeurs nauséabondes pendant plusieurs jours sur la commune. Il s'agit en fait d'épandage de boues de station d'épuration sur la commune, autorisé par la Préfecture du Var sur les propriétés de Messieurs Huisser, et Renoux (Repentance). La commune n'a pas la possibilité d'autoriser ou refuser ce genre d'épandage. Le conseil souhaite toutefois que ce premier épandage réalisé en septembre, ne soit pas suivi d'autres.

6 Pour le Téléthon 2016, qui aura lieu les 02 et 03 décembre prochains, Monsieur Sébastien Geoffroy informe qu'il rencontrera le responsable de la section du Var afin de définir les animations au Cercle du Progrès et éventuellement au village.

7 La date des Vœux est fixée au Samedi 14 Janvier 2017 à 18h à la salle polyvalente de l'école coopérative des pallières.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.